

# Wébinaire

## 25/11/2020 à 10h00

---

*Point d'étape sur la situation des complexes aquatiques en France,  
leur modèle économique, et les contrats de délégation des services  
publics (DSP)*

# Wébinaire – Situation actuelle des complexes aquatiques, leur modèle économique et les contrats de délégation de service publics (DSP)



# Wébinaire – Situation actuelle des complexes aquatiques, leur modèle économique et les contrats de délégation de service publics (DSP)

## Introduction

1. La situation actuelle des complexes aquatiques en France : sondage et bilan post COVID-19 réalisé à la suite de l'expérimentation nationale

➔ M. Cyril CLOUP – Directeur général de l'ANDES

2. Quel modèle économique des complexes aquatiques ?

➔ M. Stéphane CHATENET – Directeur de la piscine de la Conterie (35)

3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

➔ M. Aurélien JEANNEAU, Avocat droit public FIDAL

➔ M. Philippe VIDAU, Maire d'Objat (19)

➔ Mme Fabienne DELAIRE : Présidente du SYDEL (Syndicat des délégataires des équipements sportifs)

Conclusion de Mme la Ministre des sports (sous réserves)

# Wébinaire – Situation actuelle des complexes aquatiques, leur modèle économique et les contrats de délégation de service publics (DSP)

Introduction

Franck TISON – Secrétaire général

# 1. La situation actuelle des complexes aquatiques

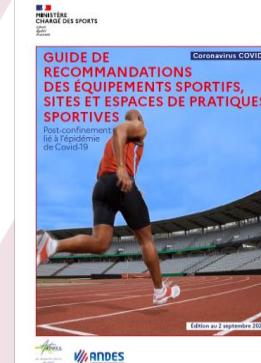
## Rappel

*Initiative conjointe ANDES et ANDIIS sur le guide de recommandations des équipements sportifs et des piscines pour faciliter la tâche des gestionnaires publics et privés pour l'application du protocole sanitaire Covid-19*

⇒ Comité de pilotage élargi sous l'égide du Ministère des sports  
⇒ 250 000 équipements en France

### LE GROUPE DE TRAVAIL DÉCONFINEMENT – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SITES ET ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES

- Association Nationale des Élus en charge du Sport
- Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sports
- Association Sport et Agglomérations
- FIDAL
- France Urbaine
- Fédération des Industries Nautiques
- Syndicat des délégataires des équipements de loisirs
- Union nationale des centres sportifs de plein air
- Syndicat National des Patinoires
- Personnes qualifiées
- Association des Maires de France



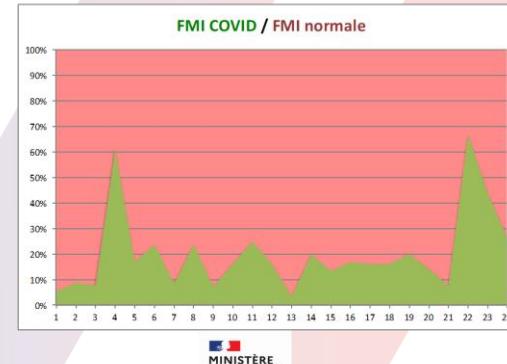
# 1. La situation actuelle des complexes aquatiques

## → Rappel de l'expérimentation des complexes aquatiques en juin

- Coordination générale des 26 sites pilotes en métropole et Outre-mer avec l'appui de D2X
- Deux webinaires de présentation des retours d'expériences
- Accueil du public et mise en place du protocole sanitaire
- Aide à l'ouverture pour les gestionnaires des complexes publics et privés en juillet



## Conditions d'ouverture



Le nombre d'usagers restreint facilite la mise en place des mesures mais engendre de lourdes pertes d'exploitation.

Cette situation n'est tenable qu'à court terme pour les collectivités. Les établissements privés (Calicéo) ont ouvert avec une FMI aux 2/3 de la jauge maximale.

Les exploitants souhaitent avoir une indication simple pour le calcul de la FMI «Covid» qui permette un bon niveau d'accueil du public.

# 1. La situation actuelle des complexes aquatiques

---

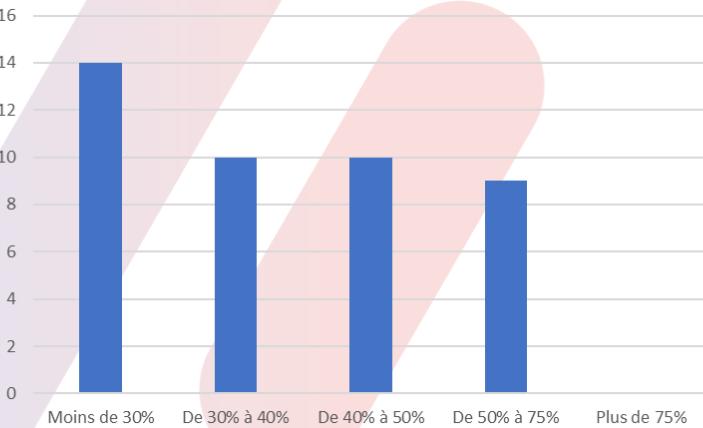
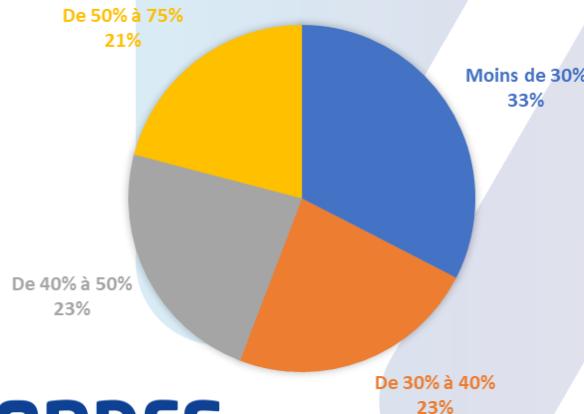
Présentation du sondage post COVID-19 réalisé à partir de  
l'expérimentation nationale - Septembre 2020

Cyril CLOUP – Directeur général de l'ANDES

## FMI DES CENTRES AQUATIQUES EN JUILLET ET AOÛT

2. Quel est le taux moyen en % de fréquentation (par rapport à la FMI) de vos complexes pour les mois de juillet et août 2020 ?

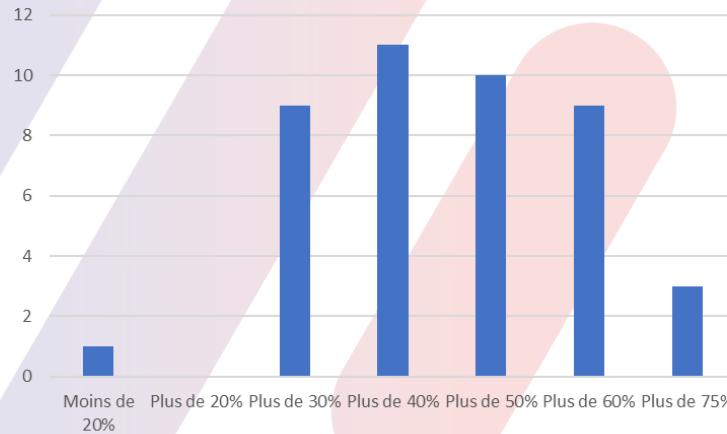
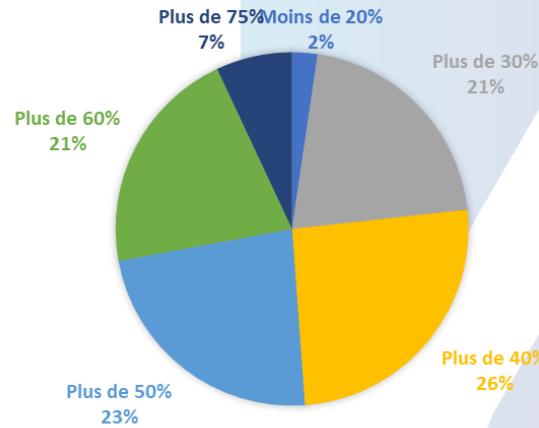
Plus de 3/4 des piscines ont eu une fréquentation inférieure de 50% par rapport à leur FMI habituelle sur la période estivale (juillet/août).



# BAISSE DE FREQUENTATION DES CENTRES NAUTIQUES

3. Par rapport aux mois de juillet et août 2019, quel est en % la baisse constatée de fréquentation du public en 2020 ?

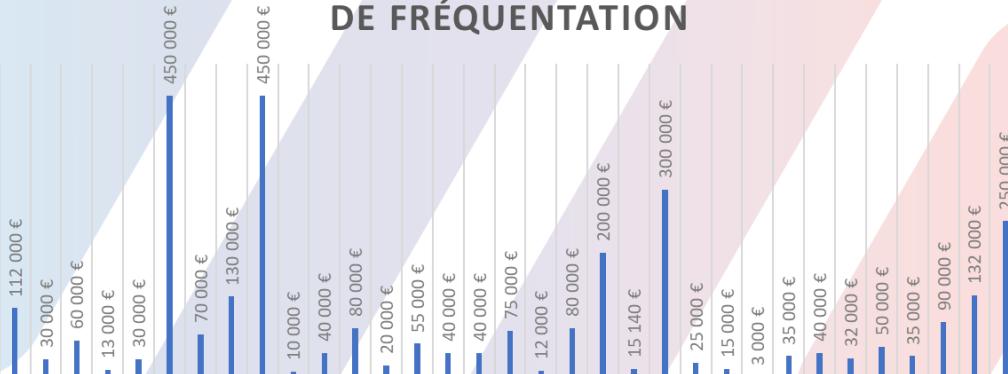
**Plus de 75% des piscines** observent une baisse supérieure à 40% de la fréquentation sur la période estivale (juillet/août) par rapport à 2019.



# LES PERTES FINANCIERES DES CENTRES AQUATIQUES

- Un premier aperçu fait état sur les deux mois seulement d'exploitation juillet et août, des pertes d'exploitation allant de 10 000 € à 450 000€ selon la taille du complexe
  - Les pertes moyennes de CA selon ce sondage se chiffre à 80 000€ par complexe
  - Ces pertes se cumulent avec la fermeture des établissements durant le confinement du mois de mars au mois de mai
- ⇒ *Déficit moyen estimé par la cour des comptes en 2018 = 640 000€*

## PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRE LIÉ À LA BAISSE DE FRÉQUENTATION



# Les tendances générales des gestionnaires à l'issue de la période estivale

- Les gestionnaires indiquaient qu'ils ne pourraient pas continuer avec ces taux de fréquentation sans aide financière, aux pertes d'exploitation se sont ajoutées les charges du protocole sanitaire, et la diminution de la fréquentation estivale
- Une inquiétude forte et un besoin de visibilité sur la rentrée de septembre, sur le maintien du protocole sanitaire, de l'accueil des scolaires (modalités)
- L'impact financier de la baisse de fréquentation va impacter les choix budgétaires pour l'année 2021 des collectivités



## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19

## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19

- Il y a 6 646 bassins de communes et intercommunalité et en moyenne 1,5 bassins par piscine.
- 62,7% des piscines publiques ont été mises en œuvre avant 1995 soit plus de 25 ans
- Quelques chiffres clés des piscines
  - Bâtiment : 10 à 15% = coût de la piscine fermée
  - Gestion : 25 à 30% = coût de la piscine prête à accueillir du public
  - Activités : 55 à 65% = charges directes liées aux activités organisées
- Les coûts fixes = 80% des couts globaux

Guide piscines en 2021



## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19

Intervention de M. Stéphane CHATENET

Directeur de la piscine de la Conterie (35)  
ANDIIS

## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19

Fonctionnement Actuel entre fermeture et ouverture partielle:

Le principe d'économies sur le fonctionnement prévaut.

- l'accueil des scolaires, créneaux prescription médicale, professionnel, sportifs liste HN.
- Horaires plus de weekend, fermeture le soir ou à 17h en semaine
- Le personnel occupé de 60% à 70%,
- Redéploiement EPHAD Espaces Verts...crèches ou en « asa » à la maison.
- Télétravail: les administratifs et responsables.



## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19

La situation face à la Covid 19

Les agents ont fait preuve d'une grande souplesse et d'adaptabilité.

Le respect des gestes barrières, des protocoles

Les protocoles de juin à juillet sont suivis, le cycle de trois semaines imposait une adaptation, avec ce nouveau confinement cela devient plus compliqué.

Plusieurs interrogations persistent autour de la reprise, des personnels des usagers, des dates de réouvertures complètes.



## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19

### Sur la situation financière

Une situation catastrophe quelque soit le mode de gestion avec le chômage en moins pour les régies,

Des pertes de recettes « Covid 19 » de l'ordre de 300k€ à 700k€

un surcout COVID 19 qui peut atteindre 16000 €.

Recettes et fréquentation: - 40 à - 80 % suivant les équipements.



Déficit d'exploitation impact de la TVA, on parle de 300 millions à près de 1 milliard d' euro de pertes de recettes sur les 4000 piscines en France (régie ou DSP 400 établissements)

Après l'équation « piscine fermée = risque et hygiène douteuse» quel avenir ?



## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19



Hier encore une piscine Sport Santé,  
demain retour aux années 70/80 avec des sportifs, des nageurs et des écoles ?

Résorber la situation des déficits par :  
une prise en charge des collectivités? Une dotation de l'état ? Un fond spécifique ?  
un moratoire sur la TVA pour certain une égalité sport culture sur le territoire?  
capacité à adapter des services publics de proximité une notion à redéfinir ?  
Une communication soutenue par les institutions ?

Conserver nos protocoles, suivant le choix de chacun, s'adapter dans chaque territoire.

Revoir un modèle économique, une solution ?

Prévoir de nouveaux équipements « Covid 19 friendly »

Attention aux fausses bonnes idées, le numérique ne permet pas de nager!



## 2. Modèle économique des complexes aquatiques en France et impacts financiers du COVID-19

### Interventions de l'ANDES avec ses partenaires

- 30/05 : Courrier à Mme la Ministre des sports sur les difficultés d'ouvertures des complexes aquatiques en période estivale et leur modèle économique
- 11/09 : Courrier à M. le Ministre de l'Economie, des finances et de la relance, sur le bilan de la période estivale, et demande d'aide pour les gestionnaires des complexes aquatiques
- 23/11 : Courrier à M. le Premier ministre sur l'impact financier du deuxième confinement, avec la demande d'une compensation pour les pertes d'exploitation générées par les fermetures administratives et l'accueil limité aux publics prioritaires (inclusion des problématiques des DSP)

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

#### Cadre général Régie locale/DSP

- Environ 4 000 piscines en France environ dont 90% en régie locale, et 10% en DSP
- Relative méconnaissance de la part des collectivités territoriales des coûts de fonctionnement et d'investissement des piscines
- Expertise des délégataires sur la gestion des piscines
- COVID-19
  - situation inédite non prévue par les contrats
  - source de difficultés et de contentieux entre la collectivité et le délégataire

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

Intervention de M. Aurélien JEANNEAU  
Avocat droit public FIDAL

Le cadre général des DSP  
Les points de contentieux

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

#### Les relations actuelles

Cadre commun de la modification	Ordonnance 2020-319 due à la COVID-19 pour <u>certaines</u> DSP	Réapparition de notions anciennes
Article L../R.3135-1 et s. du Code de la commande publique  Not. : Modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues	Seules DSP en cours ou conclues jusqu'au 23 juillet 2020  Difficulté d'exécution +Conséquences COVID ou mesures lutte contre COVID = possibles Suspension ou Modification à l'initiative du délégant	Force majeure : « <i>irrésistibilité</i> » -> Principe : résiliation sans indemnité (sauf biens de retour non amortis) -> Exception : indemnisation  Imprévision : « <i>exécution</i> » -> Indemnité du préjudice subi (CCP, art. L.6 3°)  Fait du prince : mesure prise par la personne publique, pas en exécution du contrat -> Indemnisation

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

#### Les perspectives

Recours accru à la clause de réexamen	Risques accrus	Mouvement de fond en faveur du contrôle et de la direction par l'autorité délégante
La modification est prévue dans les documents contractuels initiaux CCP, art. L.3135-1 1° CCP, art. R.3135-1	À trop protéger le délégataire, le contrat risque de ne plus transférer de risque d'exploitation  Risque de requalification en marché public et d'annulation du contrat  Risque de délit d'octroi d'avantage injustifié (« favoritisme ») pour le délégant, et son recel pour le délégataire	Not. : CE, ass. gén., avis, 26 avril 2018, n° 394398, au sujet du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes L'abandon d'un projet par l'autorité délégante est un motif d'intérêt général justifiant la résiliation unilatérale de la DSP  Résiliation unilatérale Modification unilatérale Contrôle, direction Adaptation aux circonstances imprévues

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

Intervention de M. Philippe VIDAU

Maire d'Objat (19)

Complexe aquatique Ecopiscine (en DSP)

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

Intervention de Fabienne DELAIRE

Présidente du SYDEL (Syndicat des délégataires  
des équipements sportifs)

Le point de vue des délégataires

Les relations avec les collectivités territoriales



### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

SY.DEL

#### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC...

Les piscines en Délégation de Service Public, c'est :

- + de 400 établissements en France
- 9.000 emplois
- 3.5 millions de pratiquants
- 50% de recettes en entrées individuelles
- 400 millions de CA
- + d'2 millions de M<sup>2</sup>

17

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

**SY.DEL**  
Médiac des délégations d'exploitation de la culture

## UN TRAVAIL EN COMMUM



Elaboration de protocoles sanitaires adaptés à la réouverture des piscines

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

SY.DEL

## COVID ET PISCINES

 Santé publique France	Collectivités les plus à risque *	Nombre de clusters	Nombre de cas par cluster	Risque élevé (%)
<small>Système MONIC, 9 mai au 14 septembre 2020</small>				
Ehpad	302	12	66,6	
Etablissements de santé	229	11	39,3	
Etablissements médico-sociaux de personnes handicapées	68	10	38,2	
Etablissements sociaux d'hébergement/insertion	100	10	37,0	
Rassemblements temporaires de personnes	271	9	25,5	
Milieu familial élargi (concerne plusieurs foyers familiaux)	188	9	25,0	
Entreprises privées ou publiques (non classées ailleurs)	554	9	19,7	
Milieu scolaire et universitaire	198	9	17,7	

\* collectivités avec plus de 50 clusters

Fréquentation 07-08/20	Cas Covid Clients & clubs (si connus)
% Covid clients / fréq	0,002%

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

**SY.DEL**  
Réseau des délégations d'exploitation de Locales

#### UNE REPRISE ENCOURAGEANTE STOPPÉE NETTE

Un accueil limité aux mineurs encadrés :

- Scolaires
- Associations
- Ecole de Natation

Conséquences économiques et sur la fréquentation en octobre :

Recettes commerciales : - 60% / N-1

Fréquentation : - 55% / N-1

13

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

SY. DEL  
Service des Délegations de service public

#### IMPACT DE LA CRISE

- Un CA commercial 2020 en recul de 60 % VS 2019
- Entre 100 K et 600 K€ de déficit supplémentaire par établissement  
→ Moyenne 250.000 € estimée

### 3. Quelles relations et quelles perspectives pour les Collectivités locales avec les contrats de Délégation de service public (DSP) ?

**SY.DEL**  
Syndicat des délégations de service public

#### AXES DE COLLABORATION ENVISAGÉS

1. Vers la création d'un Fond spécial pour soutenir ces acteurs
2. Mise en place d'un mécanisme de compensation par le biais des dotations aux collectivités, pour pallier les pertes d'exploitation
3. TVA réduite pour la reprise sans risque de dérive (contrat)
4. Campagne de communication pour revenir à la piscine - Mettre en avant que les Piscines sont réouvertes et sécurisées
5. Définition de protocoles de traçage des publics

21



---

Conclusion de Mme Gaëlle OGER

Conseillère de Mme la Ministre déléguée aux sports

---



## Remerciements

Merci à tous et à toutes de votre attention